

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Je vous souhaite la bienvenue.  
J'espère que vous allez bien depuis hier.  
Je vais procéder à l'appel, comme il se doit.  
Et merci d'indiquer si vous êtes en visio.  
Mme Abelin-Drapron ?  
Marie-Pierre Abelin-Drapron, vice-présidente en charge du patrimoine.  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Aloé ?  
Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Amy-Moie ?  
Valérie Amy-Moie, conseillère départementale.  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Fabrice Barusseau, conseiller départemental.  
-M. Barusseau ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-M. Baudon ?  
M. Baudon...  
Es-tu en visio ?  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Christophe Bertaud, conseiller départemental.  
M. Bertaud ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Blanc ?  
Jeanne Blanc, conseillère départementale.  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Jacky Botton, conseiller départemental.  
-M. Botton ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Anne Brachet, conseillère départementale.  
-Mme Brachet ?  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.  
-Mme Bureau ?  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-M. Cabri donne pouvoir à Mme Guimberteau.  
M. Callaud ?  
Philippe Callaud, conseiller départemental.  
-Oui, présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Caroline Campodarve-Puente, conseillère départementale.  
-Mme Campodarve-Puente ?  
-Oui, présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Échappées Nature.  
-M.  
Chedouteaud ?

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Mme de Roffignac ?

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Catherine Desprez, vice-présidente en charge de la culture, de la mobilité et des domaines aéroportuaire et ferroviaire.

-Mme Desprez ?

-Présente en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Bonjour.

Mme Desveaux ?

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Michel Doublet, vice-président en charge des infrastructures et des aides aux collectivités.

-M. Doublet ?

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Marie-Karine Ducrocq, conseillère départementale.

-Mme Ducrocq ?

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Corinne Étourneau-Grégoire, conseillère départementale.

-Mme Étourneau ?

-Présente en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Ferchaud ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Bonjour.

Présent en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Fleuret-Pagnoux a donné pouvoir à M. Bertaud jusqu'à 10 h, environ.

Mme François ?

Patricia François, conseillère départementale.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et de l'aménagement foncier et forestier.

-M. Gay ?

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Loïc Girard, 1er vice-président.

-M. Girard ?

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-M. Godineau ?

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Alexandre Grenot, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

-M. Grenot ?

-Présent en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Guego.

M. Guego, pardon.  
Excusez-moi.  
Je suis désolée, Dominique.  
Oui, c'est Dominique.  
C'est ça.  
Mme Guillen ?  
Ghislaine Guillen, conseillère départementale.  
-Présente en visio.  
Bonjour à tous.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Bonjour.  
Mme Guimberteau ?  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Corinne Imbert, rapporteur général du budget.  
Mme Imbert ?  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-M. Krabal ?  
Guillaume Krabal, conseiller départemental.  
-Oui.  
Présent en visio.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Fabienne Labarrière-Aucouturier, conseillère départementale.  
-Mme Labarrière ?  
-Bonjour.  
Présente en visio.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Patrice Libelli, conseiller départemental.  
-M. Libelli ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Ligonnière ?  
Bon.  
Absente...  
M. Maigné ?  
Marc Maigné, conseiller départemental.  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Sylvie Mercier, vice-présidente en charge de l'aménagement et l'inclusion numérique.  
-Mme Mercier ?  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Marie Nédellec, conseillère départementale.  
-Mme Nédellec ?  
-Présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Lionel Pacaud, conseiller départemental.  
-M. Pacaud ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Pichot ?  
Mme Pichot, absente.  
Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental, puis Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Excusez-moi, Mme la présidente.  
-Oui ?  
Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-A priori, elle avait donné procuration à moi-même.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-À vous-même ?  
Parfait.  
Donc les services doivent l'avoir.  
Merci.  
Donc M. Pons est présent.  
Pas une minute de moins ni de plus.  
C'est parfait.  
Merci.  
Et vous donnerez donc pouvoir à Caroline.  
M. Poujade ?  
Yves Georges Poujade, conseiller départemental.  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Jean Prou,  
conseiller départemental.  
-M. Prou ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Quentin ?  
Marie-Pierre ?  
Absente.  
Mme Rabelle ?  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Patrice  
Raffarin, conseiller départemental.  
M. Raffarin ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Véronique  
Richez-Lerouge, conseillère départementale.  
-Mme Richez-Lerouge ?  
-Présente ?  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Mme Seguin ?  
Brigitte Seguin, conseillère départementale.  
-Oui, présente.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Jean-Pierre  
Servant, conseiller départemental.  
-M. Servant ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Jean-Marc  
Soubeste, conseiller départemental.  
-M. Soubeste ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Christophe  
Sueur, conseiller départemental.  
-M. Sueur ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Mickaël  
Vallet, conseiller départemental.  
-M. Vallet ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Stéphane  
Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la  
communication et de l'évènementiel.  
-Et M. Villain ?  
-Présent.  
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.  
-Parfait.

Je vous remercie.

Donc nous allons reprendre nos travaux là où nous les avons laissés hier.

C'est-à-dire qu'on va commencer par les rapports de la troisième commission.

Ensuite, nous finirons avec la première commission.

Et ensuite, évidemment, le vote du budget.

Donc je commence par le rapport numéro 301 de la troisième commission.

Et c'est Mme de Roffignac qui nous fait son rapport.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

C'est bon, Françoise.

-Oui.

Mme la présidente, chers collègues.

Si vous me le...

Si vous m'y autorisez, Mme la présidente, j'aimerais prendre un petit temps pour reprendre quelques éléments sur l'eau suite à vos propos de lundi matin.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous en prie.

Merci beaucoup.

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Donc on avait fait un point lundi matin sur les différents syndicats qui œuvrent sur l'eau au niveau du Département sur la solidarité territoriale et on souhaitait apporter, par rapport à tout ce qui a été vu au niveau de notre troisième commission, un certain nombre d'éléments, en particulier sur la problématique du changement climatique et donc de l'adaptation du département face à ces difficultés qui ont été à la fois sur des étiages sévères comme en 2019 ou sur des crues comme en 2020 dont chacun a encore les images en tête et qui se reproduisent dans différents secteurs de notre beau pays, et donc la nécessaire stratégie à déployer à l'échelle départementale, comme à l'échelle nationale.

À ce titre, il nous paraît important, et comme vous nous l'avez demandé, de définir la stratégie départementale et nous allons y œuvrer tous ensemble de manière à coordonner nos actions.

Et sur ces différentes actions, au niveau des interventions sur la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, nous avons tout un programme, le programme départemental d'équipement rural, qui vise les opérations en marais et en rivière, pour le rétablissement de la continuité écologique et aussi avec la lutte contre les végétaux exotiques ou envahissants.

À chaque fois, ces actions sont soit menées par des syndicats, soit par des EPCI.

Donc les montants peuvent paraître assez importants, puisque le montant global de ce qui sera dans ce que je vous présente sur cette politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques représente une somme de 11 millions d'euros.

Sur ces 11 millions d'euros, on voit bien qu'au niveau du PDER, on a besoin de mettre déjà 3 millions d'euros sur cette partie-là.

On a aussi tout un sujet préservation de la ressource en eau, et en particulier un travail qui est fait avec le Syndicat Eau 17.

On en avait déjà parlé au mois d'octobre par rapport au rebouchage et à la mise en conformité des forages agricoles.

L'opération tripartite avec l'Agence de l'eau, Eau 17 et le Département est en finalisation de signature, puisque ça a été présenté au comité de bassin qui s'est réuni à Toulouse, récemment.

Donc 1,6 million de travaux est estimé par rapport à cette mise en conformité ou rebouchage des forages agricoles.

Cet élément est essentiellement sur le côté qualitatif de l'eau.

On a aussi dans la solidarité un aspect assainissement des communes pour lequel on prévoit pratiquement 4 millions en accompagnement d'Eau 17 de manière à pouvoir, dans les communes rurales qui n'ont pas encore toutes ces aides soit en assainissement collectif soit en assainissement individuel et qui sont nécessaires là aussi par rapport à la qualité de l'eau.

On avait abordé la question de la gestion quantitative et sur cette gestion quantitative, du stockage dans les zones humides, du stockage, éventuellement, dans des réserves de substitution.

Et le Département accompagne techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage sur les études et sur les animations.

Il faut savoir que sur les animations et les projets de territoire, on a un enjeu fort de compréhension des questions, des échanges, et comme on le sait bien les uns et les autres sur nos territoires, tout ce qui n'est pas expliqué ne peut pas forcément être compris.

Donc il y a une pédagogie à faire avec un accompagnement qui est fait avec l'Ifrée qui permet cette médiation importante.

Après, quand les gens connaissent les sujets, ils peuvent se positionner plus facilement pour ou contre.

On a aussi tout un volet, ensuite, sur la participation aux structures de bassin.

Sur ces structures de bassin, on a une partie importante qui concerne des participations statutaires, mais aussi une partie qui vient en option sur des problématiques ou des propositions qui sont plus sur l'investissement.

Je voudrais préciser, par rapport à l'IIBSN, qui est l'Institut interdépartemental du bassin de la Sèvre niortaise, qu'on a tout un projet de mise en tourisme fluvial qui devrait intervenir dans sa globalité en 2022, pour lequel il y a une livraison de deux bateaux 100 % électriques, des travaux de ponton d'attente et des haltes d'escale, auxquels le Département participe pour des crédits de paiements qu'on a mis à hauteur de 330 000 euros.

Sur l'EPTB Charente, on avait évoqué la problématique Charente 2050 avec tout le portage des projets solidarité amont-aval et comme l'avait très bien souligné Stéphane, la question du tourisme aussi, puisqu'on a tout un volet sur le domaine public fluvial avec la mobilité douce, les loisirs, et tout ce qui pourra se faire à l'avenir sur un beau projet qui est sur plusieurs villes et je pense en particulier à celle de Saintes. Donc cet accompagnement est important aussi, puisqu'il permet différents usages et on est toujours sur cet usage partagé de l'eau et de l'eau douce, là, en l'occurrence.

Le Smiddest, qui n'est pas que gestionnaire du phare de Cordouan, mais aussi sur le développement durable de l'estuaire de la Gironde à la fois sur le SAGE, mais aussi sur tout ce qui est zones humides et mise en valeur de l'estuaire dans sa globalité, donc l'estuaire de la Gironde pour lequel une participation complémentaire est demandée suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco pour mettre en œuvre le plan de gestion avec les collectivités qui sont dans ce qu'on appelle la zone tampon.

Et enfin, au niveau de la Boutonne, le SYMBO de la Seudre, avec le SMBS et puis du bassin de la Dordogne avec EPIDOR, là, ce sont des sommes plus modestes qui sont dans l'accompagnement des projets de territoire.

Je n'oublierai pas le Syndicat mixte des réserves de substitution, puisque des projets sont en cours, même si, actuellement, ils sont en attente des jugements du tribunal.

Mais avec un objectif aussi de voir comment s'intégrer par rapport à des projets de réutilisation des eaux usées.

Voilà.

Donc c'était pour faire un point en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Je vais vous proposer, maintenant, la partie plus financière par rapport à l'acceptation ou pas du rapport.

Donc là, je vous ai présenté nos participations à la préservation des milieux aquatiques à travers la compétence de solidarité territoriale et dans le cadre des compétences partagées dans le domaine de l'eau.

Sur la stratégie départementale et les objectifs à atteindre pour le bon état qualitatif et quantitatif de l'eau, on vous propose, conformément à votre rapport, d'engager des réflexions pour définir la stratégie départementale d'intervention en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Au titre des programmes et travaux en marais et cours d'eau, de voter une autorisation de programme PDER de 3 millions et d'inscrire 2,2 millions en crédits de paiement.

Au titre de la politique ressource, de voter une autorisation de programme de 1,7 million et d'inscrire 350 000 euros de crédits de paiement.

De voter une autorisation de programme assainissement des communes rurales de 3,8 millions d'euros et d'inscrire 3,2 millions d'euros de crédits de paiement.

Au bénéfice des différents organismes de bassin que j'ai cités, de voter des participations à hauteur de 714 388 euros.

Et enfin de solliciter l'aide financière des agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne pour le fonctionnement de la Cellule d'animation territoriale de l'Espace rivière qu'on appelle CATER et les missions d'assistance et d'appui technique aux collectivités pour le domaine portuaire et littoral pour l'année 2022, ce qui représente des sommes qui permettent de financer quelques postes au niveau du Département donc quelques crédits à porter sur ce rapport.

Il y a eu une abstention, celle... Je sais pas si on précise qui a... Non.

Pas forcément.

Donc une abstention et sinon un avis favorable pour le reste de la commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous remercie.

Merci, Mme de Roffignac pour toutes ces précisions.

Vous savez que cette gestion de l'eau et politique en matière de...

À la fois de gestion quantitative et qualitative de l'eau est au cœur de nos préoccupations.

Merci, en tout cas.

Je vais soumettre aux voix...

Mme Desveaux, une intervention ?

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, chers collègues.

Je voudrais m'exprimer au nom du groupe Au cœur des solidarités.

Vous n'ignorez pas que cette assemblée a été renouvelée.

Mme la présidente, vous en êtes la preuve vivante, très vivante.

Or certaines orientations énumérées dans ce rapport donnent des orientations qui, à notre sens, devraient être remises en débat.

Cette assemblée, aujourd'hui, doit assumer des décisions qui ont été prises par une assemblée précédente.

On ne peut pas remettre en question tous les sujets à l'occasion d'un renouvellement d'une assemblée.

Il faut de la continuité.

Il est normal qu'un certain nombre de dossiers soient préservés dans la continuité.

Mais notre groupe estime que certains sujets, parfois clivants, mériteraient d'être remis en débat au sein de cette nouvelle assemblée. C'est pourquoi nous nous demandons...

Sans préjuger des décisions et des orientations qui seraient prises dans le cadre de ce débat, nous insistons pour que ce débat approfondi sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau soit décidé par votre assemblée, notre assemblée et que vous soumettiez un débat public à l'assemblée, particulièrement sur la question de l'eau.

Le sujet clivant que j'évoquerai est celui des réserves de substitution. Cette délibération prévoit de participer à des organismes qui s'intéressent à ces questions-là.

C'est un sujet qui, nous pensons, mérite d'être remis en débat.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Desveaux.

Je ne doute pas que vous voterez ce rapport, puisque ce rapport propose "d'engager les réflexions pour définir la stratégie départementale d'intervention en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques." J'imagine que cela ne vous a pas échappé.

Donc il est bien évidemment question de travailler sur une stratégie départementale.

Donc voilà.

C'est simplement pour vous dire qu'on est bien en phase et je vous remercie, effectivement, je suis bien vivante et j'essaye de faire en sorte que rien ne m'échappe.

M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente.

Chers collègues.

Je serai pas redondant avec les propos de Brigitte Desveaux, mais effectivement, juste pour vous expliquer notre position, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental, puis Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

En attendant un schéma départemen...

-C'est dommage, quand même.

Parce que si vous voulez, ce qu'on vous propose là, c'est justement au sein de cette commission, de travailler, vraiment de débattre et de réfléchir.

On a tous, je pense, bien conscience que l'eau est une ressource fondamentale, précieuse.

Il faudrait pas passer à côté d'un apport de vision de chacun pour contribuer à l'élaboration d'une vraie politique de l'eau dans ce département.

On a tous les partenaires, ici, qui sont... acteurs majeurs en matière de gestion de l'eau.

Que ce soit le parc marin, que ce soit Eau 17, que ce soit l'EPTB, l'Unima.

Françoise, et là aussi, c'est bien la preuve vivante aussi qu'on va mener cette politique.

Je trouverais dommage, personnellement, que vous n'alliez pas dans le sens de la délibération qu'on vous propose.

En tout cas, j'y verrais un désintérêt majeur pour cette instance de débat qui est matérialisée au sein de cette troisième commission.

Je vous ai coupé.

Pardonnez-moi.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Si je peux terminer, Mme la présidente, au contraire, c'est loin d'être une marque de désintérêt, vous le savez très bien.

C'est juste un point de vigilance.

Je pense que l'unanimité, c'est bien, mais la vigilance, c'est encore mieux.

Et nous exprimons cette vigilance.

On est dans la continuité des politiques précédentes.

Il y a des aspects très positifs dans cette politique sur la gestion de certains éléments.

Mais on reste finalement dans le financement de bassines de...

De réserves de substitution.

Vous voyez, bassines de substitution.

J'ai fait l'alliance des deux mots.

Sans qu'on sorte de ce modèle-là.

Je vous fais confiance pour en sortir, justement.

Mais accordez-nous ce point de vigilance.

Et je sais que dans cette assemblée, comme en dehors de l'assemblée, il y a énormément de compétences pour débattre, on le fait en commission numéro trois, sur cette question de l'eau, une question qui est celle du cycle de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique et vous le savez, avec les enjeux que j'ai évoqués lundi, aussi bien de nos ostréiculteurs, qui ont besoin d'assez d'eau douce pour... et mytiliculteurs, pour exercer leur profession que les agriculteurs qui ont besoin d'eau et d'irrigation.

J'ai pas peur de prononcer ce terme-là, parce que bien évidemment, il faut de l'eau pour du maraîchage, donc ça nous questionne aussi sur la politique agricole de notre département.

On n'a pas toujours les compétences pour s'y plonger vraiment, mais si on veut développer du maraîchage dans notre département, et c'est un enjeu fort, je l'ai entendu lundi par différents interlocuteurs, la question de l'eau est fondamentale et donc la question du modèle agricole est aussi fondamentale.

Donc débattre sur le cycle de l'eau, c'est aussi débattre des finalités économiques de notre département et des activités que l'on voit émerger et de celles qu'il faut changer.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci de vos propos constructifs.

En matière d'excellence, on a Gilles Gay qui pourra évidemment apporter sa pierre à l'édifice sur la construction d'une politique commune agricole, si je peux m'exprimer ainsi.

J'ai M. Barusseau qui a demandé la parole, puis Françoise de Roffignac.

Ensuite, Caroline Aloé et M. Godineau.

Fabrice Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, chers collègues.

Évidemment, nous voterons ce rapport, puisqu'il est important et il va dans le bon sens pour la majorité des actions, même si on aimerait une amplification de l'effort, mais je ne doute pas que cet effort sera démultiplié dans les prochaines années.

L'intervention de notre collègue Brigitte Desveaux était simplement pour réaffirmer notre attachement à cette problématique et pour dire que, certes, la troisième commission est là pour en parler, mais je crois que ce débat mérite d'être élargi à toute l'assemblée et qu'on a un besoin d'acculturation de tous les élus dans ce domaine, parce qu'on peut dire pas mal d'âneries quand on connaît mal le sujet et qu'il arrive, de part et d'autre, que des âneries soient dites et diffusées.

Donc vous l'avez dit, besoin d'acculturation pour tous les élus et pas seulement de la troisième commission et besoin d'un débat vraiment ouvert à l'ensemble de notre assemblée, parce que cette politique est très transversale, vous l'avez répété, à l'agriculture, à notre politique ENS, par exemple, qui est aussi très importante.

Donc c'est, je crois, un enjeu fondamental de cette mandature.

Évidemment, nous vous accompagnerons dans cette démarche-là, si elle va dans le bon sens, évidemment.

Mais n'en doutons pas.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je retiens votre idée, en fait, de peut-être nous réunir avant ou après une commission permanente pour que Mme Françoise de Roffignac et les services vous présentent exactement, et en effet, c'est une fonction transversale que la préservation de...

Enfin, une mission transversale.

Donc on fera peut-être un exposé complet, exhaustif lors d'une CP.

Merci.

Je passe la parole donc à Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Il est évident que l'idée de pouvoir échanger sur le sujet est une idée importante et fondamentale pour nous.

On se réunit à cinq cet après-midi pour mettre en place ces éléments et voir comment pouvoir vous proposer des choses à la fois d'acculturation, mais aussi d'échange sur nos idées différentes les uns et les autres.

Je voudrais juste avoir une petite attention particulière sur le mot "solidarité territoriale".

À un moment, il faut pas que la sobriété heureuse soit simplement une histoire de riches.

Il y a des gens qui ne se demandent pas s'ils peuvent être sobres ou pas, car ils n'ont pas de moyens.

Donc soyons vigilants collectivement.

Et je pense qu'on est tous, en tout cas, la troisième commission est tout à fait dans ce partage.

Et je compte sur vous, mais je pense que je ne serai pas déçue dans les échanges que nous aurons.

Et je propose qu'on puisse faire appel, comme on l'a fait sur plusieurs sujets au niveau de l'eau à l'Agence de l'eau qui a des connaissances et avec laquelle je travaille sur un comité des bonnes pratiques pour l'eau du Grand Sud-Ouest et qui est en train d'être une plateforme mise en avant au niveau national tellement les propositions sont intéressantes.

Donc ça sera évidemment partagé, débattu et je ne doute pas qu'à un moment, nous puissions nous mettre d'accord sur des choses qui permettent cette solidarité territoriale, mais une vraie solidarité territoriale.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Françoise.

En tout cas, la prise de conscience est bien réelle et je vous en remercie.

Je passe la parole à M. Godineau.

Pardon.

C'est Caroline avant.

Excuse-moi, Jean-Claude.

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collègues puis Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-Oui.

-C'est pas possible, ça !

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collègues, puis Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Non, mais...

Et la galanterie, alors !

-Mais oui.

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.

-Merci, Mme la présidente.

Juste pour saluer, effectivement, la politique de l'eau menée dans la continuité par le Département.

Mais moi, je souhaite, à la différence de mon collègue, que le Département s'engage fortement comme il l'a déjà fait pour soutenir les réserves de substitution.

Ce n'est pas que pour les grands irrigants, comme malheureusement, on le dit dans la presse.

Moi qui fais régulièrement le marché, je discute avec ma maraîchère qui attend que ces réserves soient faites sur son territoire.

Elle en est résolue à faire des réserves tampon.

Donc c'est un investissement important.

Donc je crois qu'effectivement, l'eau, c'est un enjeu pour tout le monde. Mais c'est aussi des gens, des hommes et des femmes, derrière qui vivent au quotidien.

Et comme le disait justement Françoise, c'est des petites gens qui ont besoin de l'eau.

Voilà.

C'est tout ce que je voulais dire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. le président de l'EPTB, Jean-Claude Godineau.

Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-Oui, c'est à ce titre-là que je veux m'exprimer.

Moi, je siége à l'EPTB en tant que vice-président et président depuis maintenant 2008.

Quand on voit comment s'est réformé l'EPTB en passant d'un syndicat fermé à un syndicat ouvert, où il y a 6 Départements qui y participent, la Région qui est présente, les syndicats gemapiens qui y sont et les EPCI qui y sont.

La politique de l'eau, tant par sa quantité que par sa qualité, au niveau des programmes ressources, il y a tout un travail qui a été fait.

Il ne faut pas croire que rien n'est fait.

Je trouve que l'intelligence de ce qui va se mettre en place, c'est que tous les acteurs concernant l'eau, ici au sein de notre assemblée puisque l'UNIMA siége, puisque Jean Prou y est, l'EPTB y est, il y a plein d'acteurs.

Il y a tout un travail qui s'est fait.

Alors ce travail, on est d'accord ou on n'est pas d'accord.

Mais il y a tout un travail, toute une réflexion qui est menée et la preuve, c'est qu'avec la réflexion qui est menée actuellement sur Charente 2050, c'est bien pour mettre des stratégies en place pour l'avenir entre la quantité et la qualité.

Et je trouve que c'est tout à fait louable que cette commission puisse réfléchir et que tous les acteurs de l'eau puissent être autour de la table.

Je trouve que c'est une très, très bonne idée et je la défends.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ?

M. Gay.

Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et de l'aménagement foncier et forestier.

-Pardon, excusez-moi.

Oui, je disais qu'effectivement la politique de l'eau, ça va être la priorité de notre mandat et de cette troisième commission.

Certes, on avait abordé déjà le problème au mandat précédent.

Mais il y a des choses qui évoluent.

Donc il faut que nous aussi, nous évoluions dans cette politique de l'eau.

Ça m'ennuie, déjà, que quelques-uns de nos collègues entreferment la porte avant même que les discussions soient faites.

Parce que nous sommes là pour tous en discuter.

C'est une affaire de tous.

Nous avons tous besoin de cette eau pour les années à venir et vous savez que ce sera compliqué.

Donc je pense qu'il faut effectivement qu'on s'investisse.

Françoise l'a bien dit, dès cet après-midi, déjà, on commence à faire le point pour pouvoir vous présenter, aux collectivités, cette politique.

Politique importante pour notre société, pour tous les humains que nous sommes.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Pascal Ferchaud a demandé la parole.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Oui, merci Mme la présidente.

Écoutez, moi, au travers de ce que j'ai entendu lundi et ce que j'entends aujourd'hui, je pense que, pour avoir assisté pendant plusieurs mandats, aux discours sur la politique de l'eau dans ce Département, je pense qu'il y a une avancée dans le discours intéressante.

J'ai entendu Gilles Gay, lundi, parler de l'eau pour le maraîchage.

J'ai entendu Caroline Aloé, tout à l'heure, parler d'eau pour le maraîchage.

Effectivement, on a des priorités, il va falloir qu'on les définisse.

Et je pense que le discours que j'entends en ce moment me va très bien en tant que président de la commission locale de l'eau du SAGE Seudre.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Pascal Ferchaud.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

M. Soubeste.

Et Mme Pichot.

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole au rapporteur Christophe Bertaud pour la présentation du rapport numéro 302.

Oui, excusez-moi.

Rapport 301, M. Doublet ne participe pas au vote.

Merci.

Excusez-moi.

M. Bertaud et Mme de Roffignac pour le SIREs.

M. Bertaud.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Chers collègues.

Un rapport concernant des demandes de subventions par rapport à des activités liées à la mer.

Considérant les demandes d'aides financières présentées par différents organismes œuvrant pour la sécurité des usagers de la mer et l'accueil des marins, votre troisième commission vous propose, conformément au

rapport de la présidente, d'attribuer pour 2022 les subventions de fonctionnement suivantes.

Société nationale de sauvetage en mer, 18 000 euros.

Marin'Escale, 5 195 euros.

Et pour les périls en mer, 2 000 euros.

Et de procéder au versement des subventions de fonctionnement aux associations maritimes en une seule fois dès le début de l'année 2022.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Bertaud.

Des interventions sur ce rapport 302 ?

Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Gilles Gay pour la présentation du rapport numéro 303.

Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et de l'aménagement foncier et forestier.

-Mme la présidente, chers collègues.

Le Département est membre du syndicat mixte de l'Union des marais de Charente-Maritime qu'on appelle UNIMA.

Il lui accorde un soutien afin de lui permettre d'exercer ses missions de service public, notamment son rôle dans la réalimentation des marais de Rochefort.

Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente.

En premier, d'inscrire un crédit de 67 122 euros au titre de notre cotisation syndicale statutaire pour 2022.

D'inscrire 71 200 euros de crédit au titre de notre soutien à la mission de service public de l'UNIMA pour 2022.

De voter pour les opérations d'entretien et de gestion du canal d'aménée et de la station de pompage de Port-Mondenier au titre de l'année 2022 des subventions respectives de 61 000 et 22 000 euros.

En quatre, d'inscrire 2 000 euros de crédit pour financer l'entretien par l'UNIMA de l'ouvrage hydraulique du marais de Bardecille sur le site des Six Barails pour l'année 2022.

Et d'attribuer une aide de 45 000 euros au titre de l'Observatoire de la qualité des eaux des marais et d'approuver la convention afférente.

C'est un avis favorable unanime de votre troisième commission, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Gay.

Des interventions sur ce rapport ?

Je sou mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Le rapport numéro 304 est présenté par M. Jean Prou.

Jean Prou, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues, voici le rapport 304.

Considérant que le Département a la charge de la gestion et de l'aménagement des voies d'eau domaniales, dont l'État nous a transféré la propriété au 1er janvier 2007, notamment le fleuve Charente, votre troisième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, un, de voter au titre du domaine public fluvial les nouvelles autorisations de programme pour la réalisation des études et travaux pour un montant de 14 300 000 euros, deuxièmement, d'inscrire des crédits de

paiement à hauteur de 1 579 000 euros pour le financement des autorisations de programme nouvelles et des autorisations de programme antérieures, trois, d'inscrire au titre de l'entretien des voies d'eau un crédit de paiement de 823 000 euros, quatre, d'inscrire un crédit de 260 000 euros pour l'entretien du canal de Charras-Breuil-Magné confié à l'Union des marais, cinq, d'inscrire un crédit de 46 000 euros pour le fonctionnement des bacs départementaux, six, de prévoir un crédit de 223 000 euros pour les études et travaux du canal de Charras, et enfin, sept, au titre du dévasement de la Charente entre Port-d'Envaux et l'autoroute A837, d'inscrire des crédits de paiement de 1 055 000 euros.

L'avis de la troisième commission est favorable.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Prou.

S'il n'y a pas d'intervention, je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Merci.

Nous passons au rapport numéro 305 qui est présenté par M. Patrice Raffarin.

Patrice Raffarin, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente, mes chers collègues.

Considérant les travaux d'urgence à réaliser sur le littoral suite aux événements météorologiques violents et considérant l'avancement des opérations inscrites au Plan Dignes et celles inscrites au programme de lutte contre l'érosion, votre troisième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, d'inscrire un crédit de paiement de 2 millions d'euros réservé aux opérations urgentes ou imprévues afin de répondre aux dégâts faisant suite à des événements météorologiques particulièrement violents, de maintenir la participation des collectivités concernées à 50 % du montant hors taxe des opérations ainsi réalisées en urgence, d'inscrire un crédit de paiement de 9,4 millions d'euros pour les opérations inscrites au Plan Dignes Départemental sous maîtrise d'ouvrage départementale et un crédit de paiement de 760 000 euros pour les opérations portées par d'autres maîtrises d'ouvrage, d'inscrire un crédit de 6,3 millions d'euros en recettes, enfin, d'inscrire un crédit de paiement de 1 million d'euros au titre de l'autorisation de programme de lutte contre l'érosion du présent budget.

Un avis favorable à l'unanimité de la troisième commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Raffarin.

Sans intervention de votre part, je sou mets ce rapport aux voix.

Pardon ?

Oui ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-S'il vous plaît.

Oui.

Pascal Ferchaud, en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Oui, M. Ferchaud, vous avez la parole.

-Oui, bonjour.

Merci, Mme la présidente.

Je voudrais évoquer un sujet.

On a évoqué la question des opérations urgentes et imprévues concernant l'érosion.

Il se trouve que l'hiver dernier, nous avons dû, dans le cadre de la gestion de la Seudre aux écluses de Ribérou, gérer de manière compliquée les flux en provenance de l'amont.

Et cette gestion a entraîné une forte érosion des berges de la Seudre, qui a mis en péril la conduite de 600 mm qui alimente toute la presqu'île d'Arvert en eau potable.

Il a fallu faire des travaux en urgence, ces travaux ont été faits, et compte tenu des difficultés de passer, les communes de moins de 5 000 habitants par rapport...

On est passés par un syndicat et aujourd'hui, le comptable du Trésor nous dit que ce n'est pas possible, etc.

On est dans une situation inextricable, et moi, j'aimerais que cette question-là soit revue en direct, entre la commune et le Département, puisqu'il s'agit exactement d'opérations urgentes et imprévues concernant des érosions, en l'occurrence de la Seudre, qui, jusqu'à preuve du contraire, est un fleuve et la commune de Saujon, une commune littorale. Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci, M. Ferchaud.

Donc, je pense que je vous invite à voir M. Raffarin rapidement sur cette question, s'agissant d'une intervention d'urgence.

Merci.

Je sou mets ce...

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Pardon, l'opération a été réalisée en urgence l'an dernier, au cours de l'hiver dernier, donc là, il faut qu'on résolve ce problème qui est un problème particulier.

Je pense qu'à un moment donné...

On doit se rencontrer avec les services, ce serait bien que ce dossier-là soit vu parmi les autres dossiers que je souhaiterais évoquer avec vous, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Oui, je sais qu'on se voit bientôt.

Merci beaucoup.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Nous allons passer à la politique départementale en faveur de la pêche et de l'aquaculture, c'est M. Bertaud qui présente le rapport numéro 306. Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues.

Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, premièrement, de voter au budget primitif 2022, au titre du dispositif de soutien en aquaculture une autorisation de programme de 250 000 euros et d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 200 000 euros, deuxièmement, d'inscrire au budget primitif 2022 des crédits de paiement à hauteur de 92 000 euros au titre des actions collectives en faveur des filières pêche, et troisièmement, d'acquiescer auprès d'Infomer une prestation de fourniture d'un stand et d'entrées pour les 12e Assises de la pêche et des produits de la mer et d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondant à hauteur de 56 666 euros.

L'avis de la troisième commission a été un avis favorable.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Bertaud.

Y a-t-il des observations concernant ce rapport ?

Je n'en vois pas, je le sou mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Merci.

Nous allons passer au rapport numéro 307 concernant Qualyse, mais en préambule, je vais passer la parole à Mme Desprez, qui est en visio et qui souhaite intervenir.

Catherine Desprez, vice-présidente en charge de la culture, de la mobilité, et des domaines aéroportuaire et ferroviaire.

-Merci, Mme la présidente.

Oui, Qualyse, je pense que certains ne connaissent pas Qualyse et peut-être que certains d'entre vous l'utilisent sans connaître ses liens avec le Département.

Donc, je vais faire un bref historique, mais je vous proposerais, Mme la présidente, de recevoir le directeur de Qualyse, avant une CP, par exemple, pour qu'il puisse nous en dire plus parce que c'est un outil extrêmement intéressant et dans lequel il y a une matière grise très importante.

Qualyse...

L'origine de Qualyse, c'est l'ensemble des laboratoires départementaux qui ont fusionné pour donner le LASAT, Laboratoire d'analyses Sèvres-Atlantique, dans lequel étaient réunis sous forme d'un syndicat mixte les laboratoires de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et celui de la Vienne. Ça avait été intéressant et judicieux parce qu'il y avait une très grande complémentarité.

Puis, il y a deux ans, la Corrèze est venue se rajouter à ces trois Départements, et du coup, le LASAT est devenu Qualyse, Qualyse qui veut dire "qualité" et "analyse".

Donc, depuis que le LASAT est devenu Qualyse, le directeur en est M. Jumel et la santé financière qui battait de l'aile s'est beaucoup assainie.

Qualyse, sa gouvernance, c'est l'ensemble des Départements, donc nous sommes trois conseillers départementaux par Département pour assurer cette gouvernance.

Les compétences de Qualyse, en gros, sont sur trois axes : l'eau, l'environnement, et le plateau en est essentiellement le plateau rochelais, la santé animale et la qualité alimentaire, c'est essentiellement sur le plateau de Champdeniers, et tout ce qui est génomique, qui est sur le plateau de Tulle.

Donc, c'est tout une organisation.

Vous allez avoir à voter un certain nombre de plans d'action et je veux vraiment insister sur le fait que ça n'est pas une subvention.

Ce n'est pas pour assurer l'équilibre de Qualyse, mais ce sont vraiment des plans d'action.

Chaque euro est utilisé dans le cadre des analyses qui sont diligentées par le Département.

Et je voulais également insister sur la grande réactivité qu'a eu Qualyse lors de la Covid, d'une part dans la fabrication du gel hydroalcoolique, ce qui a permis au Département d'assurer un ravitaillement de ses équipes, également sur la vaccination.

Si Qualyse n'avait pas mis au point...

Pas la vaccination, pardon, le diagnostic du Covid-19 en RT-PCR.

Si Qualyse n'avait pas mis en action cette technique, qu'il utilise déjà d'ailleurs pour d'autres analyses, bien sûr...

Mais ça a demandé une mise au point qui a donc été faite par Qualyse et qui a permis d'assurer plus de la moitié des analyses sur le département. Qualyse participe également à, par exemple, Obépine, dont vous avez pu entendre parler par la presse.

Voilà, en quelques mots, je voulais brosse un petit peu qui était Qualyse.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Mme Desprez, pour toutes ces précisions.

Donc, un laboratoire agile, pertinent et important pour notre département.

Donc, M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Mme la présidente, chers collègues.

Je vais être très bref puisque Mme Desprez a été très complète sur ce laboratoire.

Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, Mme la présidente, de voter au titre de la contribution départementale au laboratoire interdépartemental Qualyse pour 2022 une autorisation d'engagement de 1 487 734 euros et d'inscrire 1 480 830 euros en crédit de paiement au budget principal, 15 000 euros au titre du budget annexe de la taxe d'aménagement et 4 600 euros au titre du budget annexe de La Cotinière.

Mais aussi, deuxième point, de surseoir à l'approbation de la convention triennale car elle est encore en cours de discussion entre les membres du syndicat mixte, et de déléguer son approbation ainsi que celle du programme d'action 2022 et les documents afférant à notre commission permanente.

L'avis de la troisième commission est favorable à l'unanimité.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Soubeste.

Sans autre intervention, je soumetts ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Merci.

Nous allons passer au rapport numéro 308 et c'est Mme Marie-Karine Ducrocq qui nous présente le rapport.

Marie-Karine Ducrocq, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues.

Ce rapport concerne des opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental, d'une part sous maîtrise d'ouvrage départementale liée à la réalisation de grands ouvrages, routiers, autoroutiers, ferroviaires, et également pour la réalisation d'opérations engagées à la demande des communes, et d'autre part des opérations dites de travaux connexes, entreprises par les communes elles-mêmes et pour lesquelles le Département apporte un soutien financier.

Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, d'augmenter l'autorisation de programme de 50 000 euros pour la porter à 950 000 euros pour l'opération d'aménagement foncier de la LGV de Boresse-et-Martron, d'augmenter l'autorisation de programme de 100 000 euros pour la porter à 200 000 euros pour les travaux connexes du Gué-d'Alleré, de créer une autorisation de programme de 80 000 euros pour les travaux connexes de Boresse-et-Martron, d'inscrire 501 500 euros en crédit de paiement pour les opérations d'aménagement foncier et enfin d'inscrire 232 244 euros en crédit de paiement pour les travaux connexes. La troisième commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Ducrocq.

Je soumetts ce rapport au vote s'il n'y a pas d'interventions.

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Nous passons au rapport numéro 309 et c'est Mme Véronique Richez-Lerouge qui présente une délibération concernant le programme agricole et forestier pour l'année 2022.

Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues.

Voici donc le rapport de la troisième commission au titre des aides agricoles...

Du programme agricole et forestier.

Au titre des aides agricoles, de poursuivre le financement des actions menées dans le cadre de la convention avec la Chambre d'agriculture et d'inscrire un crédit de paiement de 560 000 euros pour 2022 et de créer une autorisation d'engagement 2022-2024 de 1 500 000 en vue d'une nouvelle convention triennale au lieu de 1 560 000 proposés dans le rapport, de soutenir les organismes agricoles pour un montant de 330 000 euros en autorisation d'engagement, de poursuivre le dispositif de soutien des agriculteurs en situation de grande fragilité pour un montant de 30 000 euros de crédit de paiement, de poursuivre le dispositif d'aide à l'installation des agriculteurs pour un montant de 110 000 euros de crédit de paiement, de mettre en œuvre des actions de valorisation des circuits courts et de proximité, de soutenir les porteurs de projets, les aides au bio local dans les collèges publics, ainsi que le développement de la stratégie du "manger local" avec l'inscription de 130 000 euros de crédit de paiement, de poursuivre le programme relatif à la création d'ateliers de transformation et de commercialisation en circuit court avec la création d'une autorisation de programme de 500 000 euros et l'inscription d'un crédit de paiement de 250 000 euros, d'inscrire un crédit de paiement de 65 000 euros au titre du programme LEADER pour financer les dossiers en cours et les dossiers à venir relatifs aux circuits courts et à la diversification.

Point 2, au titre des paysages ruraux, d'inscrire 50 000 euros de crédit de paiement pour l'organisation du concours départemental des Villes et villages fleuris et le lancement d'une politique de développement, de gestion et de valorisation du patrimoine arboré, cela entendu hors forêts, au titre du programme de développement forestier en Charente-Maritime, de créer une autorisation d'engagement de 360 000 euros et d'inscrire des crédits de paiement de 103 000 euros proposés dans le rapport en faveur du Groupement de développement forestier de la Charente-Maritime et de l'animation des politiques forestières par les collectivités locales, d'inscrire 170 000 euros au bénéfice de l'Office national des forêts, ONF, pour l'accueil du public en forêt domaniale sur l'île d'Oléron et dans le massif de la Coubre, d'inscrire 25 000 euros au titre de la restructuration du foncier forestier.

Que des bonnes nouvelles, qui ont requis l'avis favorable de la troisième commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-On est presque dans la magie de Noël.

Mme Richez-Lerouge, merci pour votre présentation.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

-Oui.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Oui, Pascal Ferchaud en visio.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Ferchaud, vous avez demandé...

Je vois la petite main jaune qui s'est levée.

Vous avez la parole.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Je voudrais intervenir sur trois points.

Le premier concerne la subvention à la Chambre d'agriculture de 560 000 euros.

Les collègues qui étaient dans la précédente mandature connaissent ma position, mais je voudrais l'expliquer un peu par rapport aux nouveaux arrivants.

Il se trouve que j'ai fait un petit calcul, depuis que je suis élu, on a versé de cette manière-là 8 millions d'euros à la Chambre d'agriculture pour mener en notre nom la politique départementale agricole.

Quand on voit les sommes versées et quand on voit les résultats obtenus, on peut s'interroger.

En tout cas, personnellement, je m'interroge.

Quand on voit que le département de la Charente-Maritime est l'un des plus mal classés au niveau de la consommation de pesticides, quand on voit que le département de la Charente-Maritime est un département très moyennement classé concernant les productions bio, je pense que quand on a une politique, on a une évaluation de cette politique, quand on a fixé des objectifs et que ces objectifs ne sont pas atteints, on peut dire que l'aide a été inefficace.

Je pense que sur ce point-là...

Moi, je voterais contre la subvention à la Chambre d'agriculture, mais je voterais pour les autres points, donc je m'abstiendrai globalement sur la délibération.

C'est un peu compliqué comme comportement, mais je ne peux pas voter contre globalement, mais je suis contre cette subvention.

Et chaque année, on a droit au lobbying de la Chambre d'agriculture qui vient nous présenter son rapport, moi...

Comme on dit en Saintonge, je ne suis pas un lapin de six semaines, à un moment donné, je crois qu'il faut voir les choses clairement, mesurer les résultats et s'apercevoir que cette politique doit être revue et réexaminée.

On arrive en début de mandat et je pense que, clairement, cette politique doit être revue.

Deuxième point, en ce qui concerne la politique "17 dans notre assiette", c'est une très belle politique, mais je l'ai déjà dit lundi et je pense qu'il est bon de le rappeler, il faut aussi dans notre assiette des produits de la mer et je pense qu'il est important de ne pas l'oublier. Enfin, troisième chose, concernant l'aide aux ateliers de transformation, je soulève un point de vigilance.

Nous avons mis en place à la CARA un atelier de transformation qui se trouve entre les deux abattoirs du Département, parfaitement bien situé. Je pense que c'est un bel outil qu'il ne faudrait pas fragiliser par la multiplication d'outils analogues dans les territoires voisins.

Voilà, merci, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Ferchaud.

La parole est à M. Gilles Gay.

Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et l'aménagement foncier et forestier.

-Oui, pour répondre à Pascal, tu étais dans la troisième commission dans le mandat précédent.

Nous avons déjà parlé de ce que tu soulèves aujourd'hui.

Effectivement, le Département a des engagements avec la Chambre d'agriculture, puisque nous avons des conventions et nous leur confions des missions.

Ces missions, elles doivent bien être rémunérées.

Bien sûr, ça peut être des missions agricoles, mais aussi para-agricoles. Ça veut dire que ça ne concerne pas uniquement les agriculteurs. Ça peut être dans des évolutions de travaux et autres, on a besoin de leurs techniciens.

Parce qu'ils ont des techniciens que nous, Département, n'avons pas et ce n'est pas possible de faire autrement.

C'est la même chose pour l'UNIMA.

Nous avons des conventions avec eux parce qu'ils ont des techniciens que nous n'avons pas et nous sommes obligés de nous appuyer sur ces services-là.

Donc, ça, c'est une chose qui existe.

Je crois qu'on est toujours amenés à revoir ces positionnements en fonction des engagements et des conventions passés avec eux.

C'est dans ce sens-là que je vous parlais.

En ce qui concerne les abattoirs, tu l'as dit, Pascal, nous en avons deux, un à Surgères et un à Montguyon.

C'est indispensable d'avoir deux abattoirs parce que, pour le bien-être animal, si je puis dire, les animaux ne doivent pas avoir des temps de transport trop longs entre l'élevage et le lieu d'abattage.

Donc, nous sommes bien pourvus dans ce département, ce n'est pas le cas de tous les départements.

De ce côté-là, je pense qu'il faut que l'on maintienne...

Le Département aide à l'entretien de ces abattoirs, à l'aménagement et à la mise aux normes.

C'est le cas à Montguyon, où le Département a aidé et va continuer à aider pour ces aménagements-là.

Je laisse la parole à Françoise qui a peut-être des choses à compléter.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme de Roffignac, vous souhaitez intervenir ?

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Oui, effectivement.

J'ai bien entendu les propos de Pascal, et c'est vrai que ce sont des propos qu'on a entendus dès le début du dernier mandat.

Ce sont des propos qui nous ont interpellés et sur lesquels on a voulu voir un peu avec la Chambre d'agriculture comment on pouvait aller vers des orientations spécifiques.

Et comme l'a très bien dit Gilles, on a besoin de s'appuyer sur les techniciens de la Chambre d'agriculture puisqu'on n'a pas les techniciens en interne.

J'aimerais simplement dire que sur la solidarité territoriale, on a une convention avec la Région parce que si on n'avait pas signé cette convention, on ne pourrait même pas intervenir sur l'agriculture, donc ne pas aller aider l'atelier de transformation qui a été créé à Saujon, par exemple, et on ne pourrait absolument pas avoir la main sur des politiques qui sont territoriales et qui sont importantes à notre échelle.

Donc, tout ce qui est fait pour l'accompagnement des pratiques, je pense en particulier à tout ce qui est accompagnement sur l'évolution au niveau des fruits et légumes, je pense à l'ACPEL, ou à tout ce qui est fait au niveau du bio par la Chambre d'agriculture puisqu'un certain nombre de choses sont faites dans ce sens-là.

Il y a aussi tout le travail qui est fait en accompagnement par rapport à Agrilocal puisqu'on a une technicienne en interne par rapport aux collectivités, mais la Chambre d'agriculture a un technicien en interne par rapport au monde agricole.

Tout ça, c'est de la mise en relation entre les uns et les autres.

C'est une convention de l'ordre de 500 000 euros par an, mais qui ne me semble pas déplacée par rapport à des conventions qu'on peut avoir avec d'autres organismes du même style sur d'autres sujets.

Et je voudrais revenir juste quelques instants sur l'atelier de transformation, j'entends ton inquiétude, Pascal, par rapport à l'atelier de transformation que vous avez fait à Saujon qui a été inauguré il y a peu de temps et pour lequel il y aura une mise en service en début d'année 2022.

J'aimerais rappeler quand même que cet atelier de transformation était dans une discussion globale au niveau du Département où nous avons essayé de coordonner les choses.

À un moment, le président de la CARA a décidé de partir en premier pour s'assurer d'avoir un atelier chez lui sans attendre la fin de la réflexion collective.

Donc, évidemment, on ne va pas aller soutenir des ateliers qui viendraient en concurrence parce que ce n'est pas de l'intérêt ni des agriculteurs ni des consommateurs d'avoir trop d'ateliers qui soient en concurrence.

Mais en même temps, je pense qu'il faut aussi être dans les échanges, pas simplement dire "Stop, on a déjà fait, donc ne venez pas."

Voilà, soyons cohérents dans nos propos et dans nos attitudes.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Et à souligner aussi la plantation de haies qui a été faite...

Exactement.

Merci beaucoup, je tiens juste à vous signaler que M. Baudon est donc bien en visio par rapport à l'appel de tout à l'heure, que Mme Ligonnière a donné pouvoir à M. Krabal et que Mme Quentin est bien connectée.

Donc, en tenant compte des interventions qui ont été faites sur le sujet, le rapport numéro 309, je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

M. Ferchaud, donc.

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

Nous allons passer au rapport numéro 310 qui va être rapporté par Mme Anne Brachet et je précise que Mme Rabelle ne devra pas, au moment du vote, participer.

Elle sort dès à présent, donc Mme Brachet, vous avez la parole.

Anne Brachet, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente, mes chers collègues.

Alors, ce rapport concerne les politiques de mise en œuvre au titre de la taxe d'aménagement.

Alors, on continue la magie de Noël, on va voir.

Qui n'est pas sage, là ?

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Allez-y, excusez-moi, j'ai dû dire à M. Doublet de ne pas doubler la voix de Mme Brachet.

Anne Brachet, conseillère départementale.

-Il y a intérêt.

La troisième commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, d'inscrire un crédit de paiement de 2 millions d'euros en faveur du CAUE, d'inscrire un crédit de paiement de 905 000 euros pour les grands aménagements, de voter pour le soutien aux opérations foncières une autorisation de programme de 240 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 70 000 euros, de voter pour les opérations foncières sous maîtrise d'ouvrage départementale une autorisation de programme de 1 million d'euros et d'inscrire un crédit de paiement de 680

000 euros, de voter d'une part une autorisation d'engagement de 1 million d'euros et d'inscrire un crédit de paiement de 500 000 euros et de voter d'autre part une autorisation de programme de 1 million d'euros et d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 euros pour la politique partenariale dans le cadre de contrats d'objectifs, d'augmenter l'autorisation de programme pour les opérations de restauration écologique de 700 000 euros et la porter à 975 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 70 000 euros, de voter une autorisation de programme 2022-2023 pour les travaux de restauration hydromorphologique de la Trézence à hauteur de 800 000 euros, de transférer l'autorisation de programme 2019 pour les travaux sur les bâtiments de la Trézence du budget principal vers le budget de la taxe d'aménagement à hauteur de 1 million d'euros et d'inscrire 200 000 euros en crédit de paiement, d'inscrire un crédit de paiement de 145 000 euros sur l'autorisation de programme AP2019 "Ta Trézence", de réduire d'une part l'autorisation de programme 2021 à 300 000 euros et de voter d'autre part une autorisation de programme 2022-2024 de 900 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 euros pour le programme EVA, de réduire...

Alors, non, ça, c'est dit.

D'inscrire au titre des travaux d'entretien courant des cheminements sous maîtrise d'ouvrage départementale un crédit de 88 000 euros, d'inscrire au titre des contrats d'objectifs cheminements cyclables et pédestres et des demandes de subventions pour les collectivités locales un crédit de 120 000 euros dont 65 000 euros au titre de Charentes Tourisme, tel qu'indiqué dans le rapport "Tourisme et attractivité territoriale", d'inscrire au titre des études et travaux sur les cheminements sous maîtrise d'ouvrage départementale un crédit de 120 000 euros pour les études, un crédit de 60 000 euros pour la signalétique, un crédit de 230 000 euros pour les travaux courants d'aménagement des cheminements, et en dernier, de voter une autorisation de programme de 650 000 euros au bénéfice des collectivités locales dont l'aide allouée est calculée sur le montant de l'opération restant à financier après participation des autres financeurs, Europe, État, Région, et d'inscrire un crédit de paiement de 216 000 euros.

L'avis de la troisième commission a été favorable.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Brachet.

Avez-vous des interventions sur le sujet ?

Oui, Mme de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Ah, ça y est.

Juste par rapport à l'autorisation de programme pour les travaux de restauration hydromorphologique de la Trézence à hauteur de 800 000 euros, je pense qu'il y a une petite coquille.

Normalement, c'est pour 2022-2025 et non pas 2022-2023.

Dans le rapport, je pense qu'on...

Voilà.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Nous allons vérifier cela.

En tenant compte de cette intervention...

Mme Abelin-Drapron.

Marie-Pierre Abelin-Drapron, vice-présidente en charge du patrimoine.

-Juste signifier que je ne prendrai pas part au vote sur la partie CAUE.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je pense qu'il n'y a que la présidente qui ne participe pas au vote.

Nous allons vérifier cela.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ?

Je le soumets donc aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Ce rapport numéro 310 clôturait les rapports de la troisième commission. Nous allons donc maintenant passer aux rapports de la première commission et je vais passer la parole à Mme Caroline Campodarve pour la présentation du rapport numéro 101 et je demanderai aussi à M. Cabri de ne pas participer au vote au titre de sa présidence de Charente-Maritime Coopération.

Caroline, c'est à vous.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Votre première commission vous propose, conformément à votre rapport, d'approuver les orientations proposées pour la suite de la politique de coopération du Département, d'inscrire un crédit de 123 200 euros en fonctionnement au titre d'Horizon International, de voter une autorisation d'engagement de 1 248 000 euros en faveur des actions de coopération décentralisées en République de Guinée pour 3 ans, au cours des années 2022 à 2024, et d'inscrire au budget primitif 2022 un crédit de paiement de 416 000 euros, d'inscrire en recettes la somme de 166 000 euros correspondant à la subvention attendue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la mise en œuvre des actions de coopération du Département avec la République de Guinée, enfin, d'inscrire un crédit de 50 000 euros pour la valorisation de l'expertise du Département en matière de coopération décentralisée et pour célébrer les 30 ans de l'association Charente-Maritime Coopération.

Avis favorable à l'unanimité de notre commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Caroline.

Avez-vous des observations à formuler sur ce rapport ?

Je le soumets donc au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Caroline, rapport numéro 102.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Alors, donc, votre première commission vous propose de rechercher des mécènes, entreprises et particuliers, pour nous accompagner financièrement sur les opérations de réhabilitation des remparts de Brouage et du Fort Boyard, de créer un comité de pilotage chargé de suivre les opérations de mécénat relatives à Brouage et Fort Boyard, ainsi que de valider les projets du Département respectant les instructions fiscales susceptibles de bénéficier de mécénat, d'inscrire des crédits à hauteur de 120 000 euros pour les actions nécessaires à la recherche de ces mécènes, prestataires, communication, etc.

Après échanges et sollicitations, la première commission propose de désigner au COPIL mécénat Mmes Abelin-Drapron, Brachet, Campodave-Puente, Desprez, Quentin, Rabelle, et MM.

Barousseau, Girard, Krabal et Villain.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Campodarve.

La composition du COPIL a été modifiée en tenant compte des interventions qui ont été formulées lundi.

Je soumets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

Nous allons passer au rapport numéro 103 présenté par M. Stéphane Chedouteaud.

Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Échappées Nature.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues.

Le rapport 103 porte sur le plan départemental Vals de Saintonge.

Votre première commission vous propose, conformément à votre rapport, de prendre acte du point d'avancement du plan départemental Vals de Saintonge.

Il faut savoir que ce plan a été voté en 2019, avec 7 millions d'euros à la clé, qu'aujourd'hui le taux de consommation de cette enveloppe est de 25 %, donc 1 770 000 euros, avec d'une part une bonification qui a été accordée sur les projets portés par, notamment, les communes, là, on était sur un montant de 644 184 euros pour les bonifications, et d'autre part des dossiers particuliers portés par le plan Vals de Saintonge sur des projets structurants, pour un montant attribué de 1 125 117.

Donc, je rappelle que le plan Vals de Saintonge, c'est trois axes, c'est investir fortement pour confirmer la relance du territoire, c'est structurer une destination touristique famille, et, d'autre part, renforcer l'attractivité du territoire.

Dans le cadre des perspectives 2022, il est proposé de voter les inscriptions de crédit nécessaires à la poursuite de ce plan, et donc au titre des crédits de paiement, il est proposé un montant global de 371 500 euros.

Votre première commission a émis un avis favorable à l'unanimité, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Chedouteaud.

Je vous propose de voter ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

Stéphane Chedouteaud, pour le rapport numéro 104.

Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Échappées Nature.

-Merci, Mme la présidente.

Donc, le rapport numéro 104 nous amène à Rochefort dans le cadre de cette station thermale.

En l'espèce, il s'agit de subventionner un quatrième forage qui permettra effectivement de sécuriser l'approvisionnement en eau pour la station et de permettre l'accueil des curistes dans de bonnes conditions.

À ce titre-là, votre première commission vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 456 460 euros pour un projet qui, globalement, fait 2 282 300 euros.

C'est un avis favorable avec une abstention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous remercie, M. Chedouteaud.

Des interventions sur ce sujet ?

Je n'en vois pas.

Je vous remercie de procéder au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Merci, c'est un rapport qui est donc adopté à l'unanimité.

M. Loïc Girard, le rapport numéro 105.

Loïc Girard, premier vice-président.

-Oui, c'est un avis favorable à l'unanimité, Mme la présidente, pour ajuster les délégations qui vous sont accordées pour apporter un peu plus de souplesse.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Et c'est un avis favorable de la commission ?

Je propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Merci.

C'est maintenant Mme Guimberteau qui est appelée à présenter le rapport numéro 106 qui concerne les ressources humaines.

Chantal Guimberteau, vice-présidente en charge des ressources humaines.

-Si vous me permettez, Mme la présidente, je dirai quelques mots après le rapport.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Absolument, vous êtes donc rapporteur.

Chantal Guimberteau, vice-présidente en charge des ressources humaines.

-D'accord.

Votre première commission vous propose, conformément au rapport de la présidente, de procéder à la création et suppression de certains postes, 54.

Il est également proposé de créer un poste de maîtresse de maison pour le foyer de l'enfance de Puilboreau relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, ainsi qu'un poste de chargé de mission des milieux aquatiques du cadre d'emploi des ingénieurs.

26 contrats sont créés et 6 sont renouvelés, l'ensemble de ces postes étant déjà budgétés.

Il est enfin proposé d'approuver la convention-cadre et la convention financière du Département de la Charente-Maritime auprès de l'ADASA, Association départementale d'action sociale des agents du Département de la Charente-Maritime, à compter du 1er janvier 2022 pour un montant de 733 850 euros et allouer à l'Association sportive des agents du Département 17 une subvention de 10 000 euros.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la première commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous propose de soumettre ce rapport aux voix, puis de confier la parole à Mme Guimberteau pour son intervention.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Mme Guimberteau ?

Chantal Guimberteau, vice-présidente en charge des ressources humaines.

-Alors, Mme la présidente, chers collègues.

Les actualités sont denses dans notre département.

Elles le sont aussi dans notre collectivité.

Comme beaucoup d'entre nous le savent, plusieurs directeurs quittent le Département, soit pour une retraite bien méritée, soit ils partent vers d'autres horizons.

C'est le cas de notre directrice des Ressources humaines, Gersende Constantin, qui va nous quitter à la mi-janvier.

Si vous me le permettez, Mme la présidente, je voudrais profiter de cette séance publique pour la remercier de l'investissement dont elle a fait preuve pendant ces 10 années passées au service de notre collectivité.

Comme tout un chacun, elle a certainement des défauts, mais pour ma part, je ne retiendrai que ses qualités, dont elle a fait preuve durant ces 7 années en tant que DRH.

Peut-être que ses équipes ou certains de ses collègues directeurs l'ont parfois trouvée exigeante, mais cette exigence...

Pardon, elle se l'appliquait d'abord à elle-même.

Ce que je retiendrai d'elle, c'est qu'elle est courageuse, car en plus des activités journalières multiples et variées, elle a su répondre à la commande de sa hiérarchie pour de nombreux dossiers plus épineux que sont, par exemple, le RIFSEEP, le télétravail pérenne, les lignes directrices de gestion, l'égalité hommes-femmes, sans oublier la volonté pour son engagement dans un processus de transformation numérique en profondeur.

Par sa parfaite connaissance des dossiers et sa mémoire quasi infailible, elle a su mener les rencontres avec les organisations syndicales avec tact et diplomatie.

Il y aurait bien d'autres compliments à lui faire, mais je m'arrête en la remerciant pour sa loyauté et sa fidélité envers l'élue que je suis, mais et surtout, pour le président Bussereau et pour vous-même, Mme la présidente, ainsi que pour sa hiérarchie.

Certains vont danser sur le pont, j'espère qu'elle ne tournera pas en rond à Avignon.

Pour terminer, je souhaite la bienvenue à Carine Le Prieur-Viroulaud, qui va lui succéder au service de la DRH à partir du 1er février 2022.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Mme Guimberteau.

Je pense que c'est toute l'assemblée départementale qui s'associe aux remerciements et aux compliments que vous venez d'adresser à Gersende. Si elle est parmi nous, elle l'entend.

Merci beaucoup.

Nous avons terminé avec les rapports de la première commission.

Nous allons donc maintenant, eh bien, demander à Mme Corinne Imbert si vous voulez venir à la tribune et nous allons donc présenter...

ah oui, pardon, le rapport numéro 107.

C'est le rapport qui présente le budget primitif 2022.

Corinne est là.

Je profite de l'occasion pour remercier la première commission, et tout particulièrement M. Loïc Girard pour le travail qui a été fait pour la préparation de ce budget.

Mme Imbert, vous avez la parole.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-Merci, Mme la présidente.

Mme la présidente, mes chers collègues, je vais vous abreuver de chiffres.

C'est mon rôle, donc pardonnez-moi dès à présent.

Le budget primitif 2022 du budget principal du Conseil départemental s'équilibre à 1,43 milliard d'euros, dont 263 200 000 euros en investissement et 779 400 000 euros en fonctionnement.

Nos recettes de fonctionnement devraient augmenter de 31 200 000 euros, soit une augmentation de 4,17 %, en 2022, grâce au dynamisme de nos deux principales recettes : les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO, qui sont évalués à 191 millions d'euros contre 171 millions d'euros au BP 2021.

Cette prévision pourra être ajustée en cours d'année selon la conjoncture immobilière.

La fraction de TVA devrait augmenter de 9 700 000 euros, soit une prévision de 189 200 000 euros au BP 2022 contre 179 500 000 euros au BP 2021, ce qui correspond à une croissance de 5,4 %.

Si nos DMTO augmentent, notre contribution au fonds de péréquation des DMTO sera également en hausse.

Au BP 2022, nous prévoyons ainsi une contribution nette au fonds en hausse de près de 4 millions d'euros.

Depuis 2018, notre contribution nette est passée de 10 474 000 euros à plus de 25 millions d'euros sous l'effet des différentes réformes qui ont modifié ce fonds.

Nos dépenses de fonctionnement augmentent de 2,4 % à périmètre constant par rapport au BP 2021, soit une hausse de 16 240 000 euros.

Les dépenses sociales atteignent 416 784 000 euros, soit une hausse de 14 531 000 euros, soit une augmentation de 3,6 %.

Elles représentent près de 60 % de notre budget de fonctionnement.

Nous faisons ainsi face à une augmentation des mesures de placement des enfants, aussi devons-nous augmenter nos possibilités d'accueil dans les différentes structures.

Des appels à projets lancés en 2020 et 2021 permettent de proposer cette année de nouvelles places.

Mécaniquement, le budget de l'aide sociale à l'enfance s'en trouve augmenté.

Au total, il atteint 89 547 000 euros en 2022 contre 80 574 000 euros au BP 2021, soit une augmentation de 9 millions d'euros.

Notre soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile augmentera significativement en 2022.

La revalorisation du tarif horaire moyen et les dotations complémentaires qui leur seront versées représentent au budget primitif une somme de 5 200 000 euros.

Nous ne devrions être compensés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qu'à hauteur de 2 200 000 euros, soit un coût net de 3 millions d'euros pour le Conseil départemental.

Le montant des allocations de RSA devrait s'élever aux environs de 98 millions d'euros pour 2022, soit un montant équivalent à 2021, puisque nous étions à un peu plus de 98 millions d'euros, mais bien supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

À titre d'exemple, les allocations RSA versées en 2019 s'élevaient à 91 553 000 euros.

Par ailleurs, notre contribution au Service départemental d'incendie et de secours augmente de près de 1 900 000 euros pour atteindre 36 292 000 euros, ce qui représente une hausse de 5,5 %.

L'excédent prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement permet de fixer le montant du virement vers la section d'investissement à 16 millions d'euros.

À cette recette s'ajoute une dotation aux amortissements de 64 millions d'euros et les recettes propres à la collectivité, évaluées à 44 805 000 euros, contre 35 948 000 euros en 2021.

Ces dernières augmentent en particulier grâce aux recettes perçues dans le cadre de l'accord départemental de relance signé avec l'État.

Notre programme de déploiement de la fibre optique nous permet d'inscrire une recette de 4 millions d'euros grâce à une subvention du Fonds national pour la société numérique de 300 000 euros de la part de la Région.

Nous pourrions également percevoir 8 200 000 euros au titre du Plan Dignes, avec les subventions de l'État, de la Région et des collectivités locales.

Nos dépenses d'investissement hors dette atteignent 186 758 000 euros.

Nous consacrons 90 millions d'euros à nos travaux en maîtrise d'ouvrage.

Les budgets les plus conséquents concernent la voirie, pour 40 millions d'euros, et les travaux sur nos collèges et bâtiments, pour 38 257 000 euros.

Le budget prévu pour le versement de subventions d'équipement à nos partenaires ou à nos budgets annexes s'élève à 80 468 000 euros.

Nous verserons en particulier 26 610 000 euros au budget annexe de la Cotinière afin de financer la nouvelle halle à marée et l'aménagement du port.

Nous verserons 11 millions d'euros à nos délégataires haut débit et très haut débit.

8 275 000 euros sont inscrits pour les subventions culturelles et sportives.

12 801 000 euros sont dédiés aux travaux réalisés pour le compte de tiers, dont 9 300 000 euros pour le Plan Dignes.

Notre emprunt d'équilibre s'élève à 80 millions d'euros, auquel s'ajoute un emprunt spécifique de 27 millions d'euros pour la Cotinière.

Grâce à la reprise des résultats de l'exercice 2021 lors du budget supplémentaire, en juillet prochain, nous réduirons ce montant.

Notre objectif est d'emprunter un montant inférieur au capital que nous allons rembourser, soit 38 millions d'euros, afin de nous désendetter.

Notre ratio de solvabilité, c'est-à-dire le nombre d'années que nous mettrions à rembourser notre dette si nous y consacrons toute notre épargne, était très satisfaisant fin 2020, puisqu'il s'élevait à 3,41 années fin 2020.

Cependant, notre ratio de dette par habitant est supérieur à la moyenne des départements de notre strate.

Il est donc indispensable de nous désendetter pour dégager des marges de manœuvre.

Par ailleurs, si la conjoncture économique se dégradait, nous verrions nos principales recettes, DMTO et TVA, diminuer.

Nous souhaitons anticiper pour ne pas être contraints de diminuer drastiquement nos dépenses d'investissement.

Sans compter également l'impact de décisions gouvernementales qui impacteront nos dépenses sociales.

C'est le cas, vous l'avez vu, pour la partie autonomie, et ce sera demain le cas pour la partie protection de l'enfance.

Les budgets annexes sont équilibrés, quant à eux, pour les montants suivants.

Pour le site des Quatre Chevaliers, 4 579 000 euros.

Pour le service d'exploitation du pont de Ré, 21 803 000 euros.

Pour le service départemental des dragages, 7 276 000 euros.

Pour le foyer départemental de l'enfance, 9 395 000 euros.

Pour les ports départementaux non concédés, 11 879 000 euros.

Pour le port de la Cotinière, 34 271 000 euros.

Pour l'énergie photovoltaïque, 823 000 euros.

Pour la taxe d'aménagement, 15 108 000 euros.

Le montant consolidé du budget primitif 2022, avec les budgets annexes, s'élève donc à 1 148 000 000 euros en mouvements réels et d'ordre, contre 1 327 000 000 euros au BP 2021, qui incluait la reprise anticipée des résultats de 2020.

Votre commission des finances, Mme la présidente, a émis un avis favorable sur ce rapport, avec deux abstentions.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Imbert, pour cette présentation très complète de ce budget.

Encore une fois, merci à M. Girard, qui a demandé la parole.

Je voudrais vous remercier sincèrement, ainsi que les services.

C'est toujours une étape capitale dans la vie de notre département.

Je remercie aussi les services pour ce travail qui a été fourni.

Vous avez la parole, M. Girard.

Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Alors, déjà, j'interviens pour vous donner le résultat du vote de la première commission.

Il y a eu six voix pour et deux abstentions.

J'en profite également pour remercier les services, Hervé Cauchois, Émilie Troadec et l'équipe des finances.

Merci également à Marie-Rose Vui, que j'ai souvent embêtée, et au secrétariat général, qui a la lourde tâche de préparer nos sessions et de se faire mal voir, parfois, par leurs collègues.

Je les remercie, en tous les cas, de jouer parfois ce mauvais rôle.

En tous les cas, c'est un réel bonheur de travailler avec eux, et moi, j'apprécie leur sens aigu de l'intérêt général et du service public.

C'est aussi pour moi l'occasion, je vais faire un peu comme Chantal tout à l'heure, de remercier quelqu'un dont c'est la dernière session à nos côtés.

C'est Valérie Cinqualbre.

Je suis à peu près sûr de me faire le porte-parole de l'ancien binôme de Corinne, de Jean-Marie Roustit, avec qui elle a beaucoup travaillé sur le très haut débit.

On verra d'ailleurs, à l'occasion de la commission permanente, une présentation de ce qu'a fait la Charente-Maritime.

Au travers d'un article paru récemment dans la presse sur un département limitrophe, je crois qu'effectivement, on peut se féliciter des décisions qui ont été prises, sous l'impulsion de Dominique Bussereau, mais aussi grâce au travail d'une toute petite équipe que l'on a, comparé à ce qui se fait ailleurs.

On a une efficacité, une efficience remarquable.

Et puis, c'est vrai que Valérie, tout le monde s'accorde à reconnaître ses qualités exceptionnelles.

J'ai d'ailleurs félicité son futur patron de son choix.

J'ai toujours été impressionné par sa capacité à passer du coq à l'âne, voire au porc.

En l'occurrence, celui de la Cotinière.

Je voulais apporter des petites précisions sur les droits de mutation, parce qu'il y avait un article, dans la presse quotidienne, qui amenait peut-être une précision.

Je vais simplement répéter ce que j'ai dit à vos côtés l'autre jour, lors du point presse, sur les droits de mutation, qui sont notre principale ressource.

On avait bien annoncé qu'on s'attendait à une recette entre 220 et 230 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Et d'ailleurs, au 10 décembre, on est à plus 219 millions d'euros, donc on sera bien, effectivement, entre 220 et 230 millions d'euros.

Mais c'est difficile de faire des prévisions en la matière.

Donc on a fait une prévision prudente sur 2022, à hauteur de 191 millions d'euros, sachant qu'on était, sur 2019 et 2020, à 180 millions d'euros.

Donc on fait une prévision à la fois réaliste et prudente.

Et il ne faut pas oublier que si nos recettes augmentent, notre contribution au Fonds de péréquation national augmente également de plusieurs millions d'euros.

Quelques précisions à apporter aussi par rapport au contenu du rapport, qu'on va voter dans quelques instants.

Il y a effectivement le point sur le budget, mais vous avez également, dans le même temps, le vote de subventions aux associations d'élus.

L'Association des maires de la Charente-Maritime, 177 000 euros.

L'Amicale des conseillers généraux de la Charente-Maritime, 130 000 euros.

Ce n'est pas le club du quatrième âge des élus départementaux, c'est quelque chose qui a été mis en place avant que l'Ircantec soit obligatoire pour les élus.

C'est, on va dire, une caisse de retraite maison.

Et vous avez l'Association des anciens maires et adjoints de la Charente-Maritime, pour 1 000 euros, et l'Association des maires ruraux, pour 3 000 euros, dans ce même rapport.

Et puis, surtout, il y a les éléments concernant le SDIS.

Il y a une subvention de 5 500 euros au titre de notre solidarité avec les associations de sécurité civile.

Il y a une subvention d'équipement de 500 000 euros pour les investissements du SDIS.

Et il y a également le vote de la contribution du SDIS, comme le rappelait Corinne, qui est de 5,5 %.

Je souhaiterais prendre le temps d'évoquer le sujet, parce que c'est vrai que, on en a discuté avec Stéphane et avec vous, c'est l'opportunité, en ce début de mandat, de signer une nouvelle convention pluriannuelle, puisque c'est quelque chose qui est prévu par le Code général des collectivités territoriales.

Ça permet de donner de la visibilité à la fois au SDIS et à la collectivité.

Et puis, ça permet aussi de définir les engagements en matière de contribution au SDIS.

Ça faisait un certain nombre d'années qu'il n'y avait pas de convention.

Ça semble effectivement important que ça puisse être mis en place.

En tous les cas, je tiens à remercier le colonel Jouanne, qui assure la direction par intérim, pour son intervention devant la commission des finances.

Je le remercie pour sa franchise.

C'est dommage, les règles font qu'un directeur adjoint ne peut pas devenir directeur dans le même SDIS.

Il y a une raison qui s'entend à cela, mais il aurait fait un excellent directeur du SDIS de la Charente-Maritime.

Et dans le cadre de cette convention...

L'idée, ce qu'on a vu en première commission, c'était de modifier légèrement les modalités de versement de la contribution.

Donc il n'y a rien de révolutionnaire, en fait.

C'était de verser 40 % en janvier, comme d'habitude, 30 % en mai, et au lieu de verser 30 % en septembre, de réserver un montant de 250 000 euros qui serait simplement conditionné à la signature de la convention.

Mme Vui me dit qu'avec le colonel Joanne, ils sont sûrs de nous préparer ça dans les mois qui viennent.

Donc c'est plus une simple formalité pour dire qu'effectivement, on souhaite aller vite sur la signature de la convention.

Mais je crois que tout le monde a intérêt à ce qu'on puisse aller vite dessus.

Par contre, quelques éléments pour savoir...

On est en début de mandat, ça a été rappelé tout à l'heure sur la question de l'eau.

C'est le moment de se poser des questions, et notamment une question importante : quel est le schéma de sécurité civile que l'on souhaite en Charente-Maritime ?

C'est une discussion qu'on a déjà eue, avec Stéphane notamment, encore hier même, sur la question du volontariat.

On a la chance, en Charente-Maritime, d'avoir beaucoup de pompiers volontaires, qui assurent, je crois, c'était un chiffre d'il y a deux-trois ans, 71 % du temps d'intervention.

C'est quand même phénoménal.

Mais on est confrontés à une difficulté, c'est le manque de disponibilité.

Ce n'est pas tant le nombre de sapeurs-pompiers volontaires qui pose problème, c'est plutôt la disponibilité des sapeurs-pompiers disponibles du lundi au vendredi, en journée.

Alors, on a...

On a...

Comment dire ?

Il y a des communes qui sont impliquées, qui recrutent des pompiers volontaires et qui assurent la disponibilité.

J'ai l'exemple sur ma commune.

On a quatre pompiers volontaires qui font tourner le centre de secours.

Je sais que sur Pons, c'est pareil, ou Montendre.

Il y a des volontés importantes, mais effectivement, on a été amenés à ouvrir des postes de pompiers professionnels, ces dernières années, pour faire fonctionner des centres de secours, notamment sur des villes importantes.

Sachant que quand on recrute...

Je regarde Corinne, c'est ce qui est prévu sur Matha, de recruter sept pompiers professionnels.

Parce qu'ils font des journées de 24 heures, il en faut trois minimum.

Donc en fait, il en faut sept par an.

Avec un prix moyen de 45 000 euros, vous voyez ce que ça peut donner.

Et je pense qu'il y a un certain nombre d'actions fortes à conduire en relation avec les communes.

Et ce n'est pas le SDIS qui pourra le faire tout seul, c'est clair.

Il faut que le Département soit aux côtés du SDIS pour voir comment on peut faire, parce que si on ne fait rien...

Il y a 10 ans, au sein de la commission des finances, déjà, j'avais attiré l'attention sur le fait qu'il y avait une disparité d'implication entre les communes.

Et on se retrouve, quelques années après, à devoir mettre des pompiers professionnels là où il n'y en avait pas jusqu'à présent.

Donc si on ne fait rien, on sait ce qui va se passer.

Il y a une certaine déresponsabilisation des communes, à partir du moment où il y a eu la départementalisation.

Avant, c'était le maire qui était le patron des pompiers, donc il recrutait les pompiers au sein des services municipaux pour faire tourner son centre de secours.

À partir du moment où il y a eu la départementalisation, on a vu qu'il y a eu un petit relâchement en la matière.

Donc l'objectif, c'est de voir comment on fait pour travailler ensemble, quitte à associer l'Association des maires.

Ça peut être un relai intéressant pour trouver des solutions.

Je ne prétends pas avoir la science infuse sur le sujet, mais on sait qu'un frein important, c'est le problème des départs, de voir partir des agents en cours de journée, qui déstabilisent l'organisation des services.

Et c'est vrai que ça a un coût.

Je vais aussi revenir sur la question...

C'est l'occasion de faire le parallèle avec l'évolution du budget du SDIS.

Là, effectivement, on augmente de 5,5 %.

Il nous était demandé 7 % d'augmentation.

Comme le rappelait Corinne tout à l'heure, c'est presque 1 900 000 en plus.

Et on a une évolution de la contribution du Département au SDIS.

Sur les deux derniers mandats, ça a augmenté de près de 16 millions d'euros.

Alors, ce qui est important aussi, c'est de rappeler aux collègues... On a eu des échanges avec certains d'entre vous, et j'ai vu qu'il était important de préciser comment le SDIS est financé, parce qu'il pouvait y avoir quelques imprécisions.

Effectivement, c'est vrai que les communes et les intercommunalités contribuent au financement du SDIS.

Mais l'enveloppe globale, elle est plafonnée.

Elle ne suit que l'évolution de l'indice du coût de la vie.

Donc il faut bien comprendre que dès qu'il y a des augmentations, c'est le Département qui les finance.

Je sais qu'il y avait aussi parfois une incompréhension, parce qu'ils disaient : "Ça augmente plus vite que l'indice."

Ce qui s'est passé, c'est qu'en 2018, il y a eu une refonte des modalités de contribution, puisque la commune de Saint-Jean-d'Angély avait demandé à ce que les modalités soient revues.

Le tribunal administratif lui a donné gain de cause, ce qui fait que les villes versent moins qu'elles versaient, parce qu'ont été appliqués les critères qui étaient prévus par le Code général des collectivités territoriales.

Donc les autres collectivités voient leurs contributions augmenter.

Mais ça reste à l'intérieur de cette même enveloppe.

Ce sont des précisions que je voulais apporter par rapport à des interrogations qui avaient pu me parvenir de la part des collègues.

L'évolution de cette contribution, c'est une charge importante, plus de 36 millions d'euros, qu'on va voter.

Il est vrai qu'en 2005, a été mise en place une contribution de l'État via la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

Il y a une partie de ce qu'on perçoit, dans le Département, qui est fléché sur le SDIS.

Sauf que cette recette, elle est beaucoup moins dynamique que le budget du SDIS.

Entre 2005 et 2020, vous l'avez dans le rapport...

Ça me semblait important, en ce début de mandat, d'expliquer comment ça fonctionnait, parce que ce n'était pas forcément su, y compris des anciens élus.

La contribution au SDIS a augmenté de 5,3 %, alors que cette taxe n'a augmenté que de 2,42 %.

Tout ça pour dire qu'en net, on a bien une augmentation de la contribution départementale.

Et cette augmentation, elle est principalement liée au recrutement de pompiers professionnels, puisque c'est la masse salariale qui fait principalement notre budget, le budget du SDIS.

Et c'est vrai que sur les 10 dernières années, il y a eu une augmentation d'environ une centaine de pompiers professionnels.

Je reviens sur la question des pompiers volontaires.

On sait que ça a un coût pour les collectivités.

J'ai fait le calcul sur ma commune.

Un pompier volontaire qui part en intervention, avec toutes les incidences, c'est environ 5 000 euros.

Parce qu'on continue de les payer, c'est 5 000 euros par an, le coût.

Et il y a déjà 10 ans, quand j'avais soulevé le fait qu'il n'y avait pas d'incitation pour les communes...

Les communes qui jouaient le jeu n'étaient pas incitées par rapport aux autres.

Et quand il y a eu la refonte des contributions au SDIS, il y a une décote de 800 euros qui a été attribuée aux communes qui jouaient le jeu.

Donc vous voyez la différence entre la décote de 800 euros sur la contribution versée et le coût réel de 5 000 euros.

Ce sont des discussions qu'on a eues avec Stéphane encore hier.

Quelle est la meilleure méthode pour que les communes puissent recruter des pompiers volontaires conventionnés et les libérer dans la journée ? Sinon, financièrement, ça va être très lourd.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Vous avez absolument raison de donner toutes ces précisions.

Peut-être que Stéphane, à ce niveau, voulait intervenir.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'événementiel.

-Mme la présidente, le moins qu'on puisse dire, c'est que Loïc a fait un tour complet du SDIS.

Je n'aurais pas pu être plus exhaustif.

Ce qu'il faut dire, c'est vrai, je le rejoins, c'est que le colonel Jouanne a fait un énorme boulot, puisqu'il a assuré l'intérim, depuis pratiquement un an, au SDIS.

Moi, je l'ai rejoint il y a quatre ou cinq mois maintenant.

On voit qu'il y a un énorme travail qui se fait au niveau de cette institution.

Didier Marcaillou, le nouveau colonel, va arriver au mois de février.

C'est ce que je disais hier à Loïc.

Il va falloir qu'on aille au-devant des EPCI, au-devant des maires et qu'on les incite à ouvrir les yeux vers de l'intégration, du recrutement.

Moi-même, à Châtelailillon, j'ai des gens qui sont pompiers volontaires et qui sont libérés à n'importe quel moment pour aller sur des interventions.

Il faut savoir que l'an passé, ce sont 50 000 interventions sur l'ensemble du département.

Et ce n'est pas forcément que dans les grandes villes.

C'est aussi dans le monde rural.

Et notamment, une des problématiques du SDIS, aujourd'hui, ce sont les relevages, combien de personnes isolées on va relever quotidiennement, parce qu'elles sont seules.

Donc heureusement que le SDIS est là.

Aujourd'hui, ils font un énorme travail, tu l'as dit, Loïc.

Maintenant, qu'on prenne conscience collectivement, nous, élus, qu'il faut que l'on intègre, dans nos collectivités, des pompiers volontaires, oui, c'est important d'y penser.

On va faire le tour.

J'aime bien aller voir les élus et les mettre devant leurs responsabilités, puis voir comment on peut travailler ensemble sur ce sujet.

C'est le plan Marshall des quelques mois à venir, concernant le SDIS.

J'attends avec impatience, pour tout vous dire...

Le colonel Jouanne a fait un énorme boulot.

J'attends avec impatience le nouveau directeur, pour qu'on puisse mettre ça en place.

Mais je sais que sur le territoire où il est actuellement, il déjà œuvré dans ce sens-là.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane.

En aparté, on disait, avec Corinne, que le niveau d'exigence qui est demandé, en termes de compétences, des sapeurs-pompiers, évolue.

Et ça crée une difficulté.

Mais effectivement, je pense que chacun d'entre nous est un peu ambassadeur de cette mission de sensibiliser les acteurs locaux, et

notamment les élus, parce qu'il s'agit d'une mission de service public, de venir en aide à tout le monde.

Merci.

M.

Girard, vous voulez intervenir de nouveau ?

Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.

-C'est bon, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui.

M. Godineau.

Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-Ce que je voulais dire, c'est que les communes participent financièrement.

Donc les communes, si jamais elles emploient...

Nous, on a trois employés municipaux qui sont pompiers et qui partent dans la journée, quand il le faut.

Donc on paye une deuxième fois.

Et ce qu'il y a aussi, c'est qu'on est comme sur un bassin de vie.

Il y a une commune centre qui prend tout en charge et qui va régulièrement dépanner la commune d'à côté, qui, elle ne fait rien.

La petite commune d'à côté qui ne fait rien.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Absolument.

Merci, M. Godineau.

M. Barusseau sur ce projet de budget.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, juste une petite explication de vote.

Mais avant ça, un petit commentaire sur ce que vient de dire Loïc et en particulier sur les cotisations des communes.

La petite musique qui tend à entretenir que c'est "de la faute" de Saint-Jean-d'Angély...

Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.

-Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-C'est souvent une musique qui revient, et ici et au CA du SDIS.

Donc je voulais...

Même si ce n'est pas ce que tu veux dire, certains pourraient l'interpréter comme tel.

Je tiens à dire que Saint-Jean avait, depuis de nombreuses années, demandé une révision parce qu'il y avait une certaine inéquité.

Saint-Jean d'Angély n'a jamais été entendu, et c'est pour cela que Saint-Jean est allé au tribunal administratif.

Et il s'est avéré, en fait, qu'on était hors des clous, au niveau légal, pour ces répartitions de subventions.

Et c'est pour coller au cadre que ces subventions des communes vers le SDIS ont été revues, et non pas parce que Saint-Jean a fait un recours au tribunal administratif.

Il faut remettre les choses à leur place.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

Je pense que dans l'esprit de M. Girard, l'idée était de faire un bref historique de façon tout à fait objective pour expliquer les contributions des communes.

M. Baudon.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-C'était l'aparté à mon explication de vote.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Pardon.

M. Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Ma vraie explication de vote, cette fois.

Nous l'avons déjà dit, ce budget propose des avancées, évidemment, qu'on a déjà saluées pour l'ouverture de session, qui sont attendues depuis longtemps.

Mais des marges de progrès subsistent, nous les avons proposées. Elles n'ont pas encore été retenues, mais nous espérons pouvoir y travailler dans les prochains mois.

Des pistes que nous soutenons, en matière environnementale en particulier, ont été proposées.

Elles sont évidemment les bienvenues, mais elles manquent encore d'ambition budgétaire pour être au niveau des enjeux, qui sont énormes et très importants.

Mme la présidente, notre groupe prend donc acte de ces avancées.

Nous nous abstiendrons donc pour ce budget, afin d'encourager cette nouvelle dynamique de coopération.

Comme l'évoquait notre collègue Lionel Pacaud à l'ouverture, ce sera une abstention bienveillante mais vigilante, concernant ces axes de progrès, qui doivent encore sensiblement évoluer.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

Bien noté.

M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Mme la présidente...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Excusez-moi, David.

Je vous passerai la parole après.

Ce n'est pas parce que vous êtes en visio que vous êtes moins considéré.

On a le plaisir d'avoir votre image en permanence sur les écrans.

M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Désolé, David.

Pour expliquer aussi que nous nous abstiendrons sur ce budget.

J'ai expliqué lundi les éléments positifs que nous y trouvions.

Malgré tout, dans un contexte où on a des marges certaines de manœuvre, on les a évoquées, vous les avez évoquées, Mme Imbert, M. Loïc Girard aussi, nous aurions fait d'autres choix, parce que les impératifs n'attendent pas.

Trois exemples.

La transition énergétique.

Je l'ai dit lundi, je pense que l'effort, dans les collèges, de rénovation globale, tel que vous le présentez dans le rapport qu'on a voté sur la stratégie globale de rénovation totale des bâtiments, mériterait, mais peut-être que ça viendra, un effort plus important.

Nous, on l'a estimé, un PPI en dessous de 70 à 80 millions d'euros sur le mandat nous empêchera d'être à la hauteur des enjeux.

Sur les solidarités territoriales, revenir aussi, et là encore, c'est un vœu, sur les modalités d'attribution des enveloppes en fonction des communes et des fonds.

Notamment, peut-être, prendre davantage en compte l'état des lieux, faire un état des lieux, par commune, des véritables besoins.

Je parle toujours de transition énergétique, mais il y a d'autres sujets.

Et puis, prendre en compte le potentiel fiscal des différentes communes, au-delà du nombre d'habitants.

Je pense que c'est important.

Et enfin, pour être court, troisième point sur les solidarités sociales.

Nous, on arrive à 53 % des dépenses de fonctionnement dans les sommes que vous nous présentez.

Mais là n'est pas le sujet.

Sur les solidarités sociales, on est à la troisième année de Covid pour les jeunes.

C'est compliqué.

Compte tenu des recettes dynamiques, un département de Charente-Maritime qui aurait proposé d'expérimenter un revenu de solidarité jeunes, ça aurait eu un effet assez intéressant pour donner un message très positif à notre jeunesse.

Voilà, Mme la présidente.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. Girard, vous souhaitez intervenir de nouveau.

Et puis, M. Baudon.

Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.

-Je remercie Jean-Marc de réaborder le sujet évoqué lundi, parce que j'ai omis d'apporter une précision sur les modalités du calcul de ce que représente le social.

C'est sur les dépenses réelles sur les sections de fonctionnement.

Il faut enlever les amortissements, etc.

C'est pour ça qu'on arrive à 60 %.

Et si on compte tout le personnel affecté, tout ce qui est RH, là-dessus, on monte même à 65 %.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui.

Précision très importante.

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Bonjour, Mme la présidente, bonjour à toutes et tous.

Pour ce qui concerne le groupe Rassembler et agir, comme nous vous l'avons indiqué lors de la séance d'ouverture, notre vote sera favorable et nous validerons ce budget pour trois principales raisons.

La première, c'est que ce budget prend la mesure de l'évolution des conseils départementaux dans leur structure financière et dans leur perte d'autonomie fiscale.

La deuxième, c'est parce qu'effectivement, vous avez été à l'écoute de nos revendications, au moment de la séance d'installation, en juillet, où effectivement, tous les groupes l'ont rappelé, il y a eu des efforts de faits en matière de solidarité et en matière de portage de politique environnementale.

Et puis, la troisième raison, c'est que, humblement, on est tous en droit de s'infliger cette réflexion : à votre place, en six mois, qu'aurions-nous pu faire ?

Eh bien, humblement, je dois reconnaître que je n'aurais pas pu faire beaucoup mieux.

Sans doute un peu différemment, ici et là, à la marge.

Mais je tiens à saluer, sur la forme comme sur le fond, ce budget.

C'est la raison pour laquelle notre groupe le soutiendra.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Baudon.

C'est vrai que nous avons voulu un budget agile, qui s'adapte aux conditions du moment, qui sont toujours en pleine évolution, que ce

soient les renforts dans les collèges, que ce soient, effectivement, ces considérations pour la jeunesse, pour l'enfance, qui présentent des difficultés.

Donc je remercie encore une fois les services, mais vraiment les services dans toutes leurs composantes, que ce soit l'agent sur les routes ou les personnes qui sont contacts des familles.

Je pense que franchement, on a une très belle équipe, et je voudrais aujourd'hui les remercier, parce que ce travail est formidable.

Merci, M. Baudon, pour ces propos constructifs et pour ce vote favorable, encore une fois, qui est un bel hommage au travail qui est fait par les services et par l'ensemble de l'assemblée départementale.

D'autres interventions ?

M. Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Oui.

Merci, Mme la présidente.

Lors du dernier budget de Dominique Bussereau, j'avais voté pour le budget pour deux raisons.

La première, c'était pour le saluer et saluer son départ.

La seconde, c'était en remerciement de la proposition que vous aviez faite et pour laquelle vous aviez agi sur l'intégration du dispositif Petites villes de demain par le Département.

Il est un secret de polichinelle de dire que...

C'est un secret de polichinelle de considérer que...

Tout le monde sait que j'ai voté pour vous, Mme la présidente, pour l'élection de la présidence.

Donc clairement, j'ai confiance en vous sur ce mandat.

Néanmoins, vous avez compris que j'étais en attente...

Parce que la confiance n'empêche pas le contrôle, et je suis plutôt un pragmatique, j'aime bien les choses concrètes.

Vous avez compris que j'étais en attente sur un certain nombre de points.

Et tant que ces points-là ne seront pas levés, je serai toujours en position d'attente.

Et quand je suis en position d'attente, je m'abstiens.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Donc j'ai encore beaucoup de travail.

Ça fera partie des bonnes résolutions pour l'année 2022.

Pour ma part, je vais essayer de gagner votre confiance.

D'autres interventions ?

Je n'en vois pas, donc nous allons procéder au vote.

Donc, si j'ai bien compris, le groupe Au cœur des solidarités, 12 membres, s'abstient, ainsi que le groupe Écologie et solidarité.

D'autres abstentions ?

M. Pacaud et Mme François.

Et contre ?

Y a-t-il des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-J'ai dit que je m'abstenais, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui, oui, Pascal.

Vous vous absteniez, c'est bien noté.

Écoutez, je vous remercie pour les expressions, et en tout cas, je vous remercie pour la bonne tenue...

Merci.

Tu es d'accord ?

Je vous remercie, en tout cas.

Nous allons clôturer cette séance, cette session.

Je voudrais vraiment infiniment vous remercier pour la bonne tenue de nos échanges, enrichissants, fructueux.

En tout cas, très belles fêtes de fin d'année pour chacune et chacun de vous, vos familles.

Portez-vous bien.

Il y a Mme Jeanne Blanc qui demande la parole.

Jeanne Blanc, conseillère départementale.

-Oui, s'il vous plaît.

Juste une petite minute, Mme la présidente.

Merci beaucoup.

Excusez ma voix hésitante, c'est ma première prise de parole en public, mais non moins convaincue.

Mme la présidente, hier, à Cercoux, les équipes du SDIS ont tenu un centre de vaccination mobile.

Je tenais premièrement à exprimer publiquement mes remerciements à ces femmes et à ces hommes professionnels et volontaires, qui s'engagent quotidiennement.

Les chiffres, bien sûr, sont anecdotiques, comparés à d'autres du département, mais néanmoins importants.

En effet, 109 vaccinations ont été réalisées, mais surtout, beaucoup de rappels tardifs de deuxième dose et sept primo-vaccinations, ce qui semble être une sorte de record, si tant est que cela doive en être.

Cela est surtout révélateur de la nécessité de mettre en œuvre des actions de terrain, d'aller-vers, d'itinérance, pour se rapprocher de nos concitoyens et délivrer des services.

C'est à ce "quoi qu'il en coûte"-là que les territoires ultraruraux pourront aussi se réapproprier les politiques publiques et recréer le lien nécessaire entre la capitale rochelaise et le bout du département, notamment Cercoux.

Je sais votre envie de mettre en œuvre cela, et vous pouvez compter sur notre militantisme à le défendre, notre sincère motivation à travailler à vos côtés et à ceux des services.

C'est donc publiquement que je présente au directeur départemental par intérim, M. Jouanne, qui est vraiment à l'honneur aujourd'hui, au président du CASDIS, M. Villain, et à vous, Mme la présidente, mes plus vifs remerciements.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Et on pourra applaudir le Service départemental d'incendie et de secours, par l'intermédiaire de M. Villain, à qui je passe la parole.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'événementiel.

-Merci, ça fait du bien d'entendre ça, parce que c'est vrai que c'est un gros travail qui a été fait, avec, bien sûr, le préfet de la Charente-Maritime et des associations : l'Unité de premiers secours, la Croix-Rouge, et puis aussi...

Il y en a une autre, la dernière, je suis en train de chercher.

C'est la Protection Civile.

Et donc, c'est vrai qu'on a, aujourd'hui, vacciné beaucoup de personnes dans le milieu rural.

Et c'est plutôt bien ressenti par les populations.

Et je pense que c'est justement ce qu'on disait tout à l'heure, aller au-devant d'eux.

C'est ce qui plaît.

C'est-à-dire qu'il faut arrêter de rester dans nos bureaux mais aller au-devant des gens, parler avec les gens sur le terrain et rencontrer celles et ceux qui en ont besoin.

Alors, ce sont aussi bien les résidents que les élus.

C'est ce qui fait le lien, et c'est aussi la force, je pense, de la Charente-Maritime.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Ces bonnes paroles vont clôturer notre séance publique.

Je vous propose que nous passions au format commission permanente, avec une pause de 10 minutes.

Pas plus.

Merci beaucoup, en tout cas, et à tout de suite.